

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire à huis clos, à la suite de l'arrêté ministériel pris par la ministre de la Santé et des Services, du conseil municipal de Lacolle tenue le mardi 9 juin 2020 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no.1 Monsieur Martin Émond, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no.3 Madame Nancy Sorel, poste no 4
Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est absent :
Madame Angie Gendron, poste no 5

Est également présent : Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire/trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.1. Présence des membres

2020-06-512

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne.

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-06-513

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 9 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

Report du point 4,5 - Avis de motion- modifications du règlement 2019 -0183 / délégation de dépenses du D.T.P.

Report du point 7.2 - Proposition concernant la distance du tracé de la route dans le développement Clermont.

Report du point 8.1 - Achat valve usine eau potable

Ajout du point 4.16 – Autorisation dépôt de projet au programme d'accessibilité

Ajout du point 5.8 – Ajustement salarial du directeur général et secrétaire-trésorier

Ajout du point 7,5 – Balancement du réseau de distribution de l'eau potable – développements Clermont

Ajout du point 9.6 - Offres de services – Urbanisme et ruralité – refonte réglementaire

ADOPTÉE

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-06-514

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

4 ADMINISTRATION, FINANCES

2020-06-515

RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver le rapport du maire des faits saillants – financier 2019 tel que déposé ;

Faits saillants du Rapport financier 2019 de la Municipalité de Lacolle

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le maire, Jacques Lemaistre-Caron, a fait rapport, à la séance ordinaire du 9 juin 2020, des faits saillants du rapport financier audité par le vérificateur externe et déposé les états financiers de la Municipalité de Lacolle pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Revenus de fonctionnement	BUDGET 2019	RÉEL	Explication des écarts
Taxes	3 139 434	3 168 838	
Compensations tenant lieu de taxes	39 000	39 956	
Transfert	282 487	479 476	
Services rendus	168 182	189 213	

Imposition de droits	142 000	124 982	
Amendes et pénalités	15 000	26 144	
Intérêts	15 000	39 730	
Autres revenus	9 500	39 777	
Total – revenus de fonctionnement	3 810 603	4 108 116	
Charges et affectations			Explication des écarts
Administration générale	842 842	889 467	
Sécurité publique	590 227	651 274	
Transport	674 127	837 289	
Hygiène du milieu	846 892	1 171 697	
Santé et bien-être	18 286	12 783	
Aménagement, urbanisme et développement	165 523	150 409	
Loisirs et culture	214 889	270 620	
Frais de financement	70 966	83 498	
Excédant (déficit) de l'exercice	386 851	41 079	
Moins revenus d'investissements	(164 000)	(284 460)	
Amortissements des immobilisations		615 803	
Remboursement dette	(133 500)	(222 779)	
Activités d'investissement	(85 000)	(52 480)	
Fonds réservés	(4 351)	(5 127)	
Total – charges et affectations	3 423 752 \$	4 067 037 \$	
Excédent ou déficit de fonctionnement à des fins fiscales	386 851	41 079	

L'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RRLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le conseil d'une municipalité peut fixer, par règlement, le traitement du maire et des membres du conseil. Le 16 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le [Règlement 2015 - 0150 relatif au traitement des élus](#) fixant comme suit la rémunération des élus :

Membres du conseil	Rémunération de base	Allocation de dépenses non imposable	Rémunération totale
Jacques Lemaistre-Caron, Maire	20 584 \$	10 292 \$	30 540 \$
Patrice Deneault, conseiller no. 1	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$
Martin Émond, conseiller no. 2	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$
Suzanne Lacroix, conseillère no. 3	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$
Nancy Sorel, conseiller no. 4	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$
Angie Gendron, conseillère no. 5	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$
Nicole Paquette, conseillère no. 6	6 861 \$	3 431 \$	10 292 \$

À la suite de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le Rapport du maire sera publié sur le site web de la Municipalité et transmis électroniquement via l'infolettre municipale. Des copies seront disponibles au bureau municipal.

ADOPTÉE

2020-06-516

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 mai 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16 596.16 \$
VOIRIE MUNICIPALE	2 379.65 \$
TRAITEMENT DES EAUX	29 707.37 \$
SÉCURITÉ D'INCENDIE	19 078.49 \$
PARCS	4 215.75 \$
DÉNEIGEMENT (DERNIER VERS.)	31 618.13 \$
IMMOBILISATION	47 543.16 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 286.11 \$
ÉLECTRICITÉ	13 035.69 \$
TÉLÉPHONIE	1 235.46 \$
TOTAL AU 31 MAI 2020 :	189 695.97 \$
RÉMUNÉRATION AU 31 MAI 2020 :	59 396.36 \$
GRAND TOTAL :	249 092.33 \$

ADOPTÉE

2020-06-517

COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 mai 2020, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	1 354.41 \$
HÔTEL DE VILLE	1 319.89 \$
SERVICE INCENDIE	4 219.82 \$
VOIRIE MUNICIPALE	23 049.96 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	153,52 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	9 630.73 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	23 030.61 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	1 729.15 \$
CHALET DES LOISIRS	825,88 \$
SIGNALISATION	175,52 \$
URBANISME	2 759.40 \$
PARCS	216,15 \$
IMMOBILISATION	4 024.13 \$
HORTICULTURE	982,56 \$
MUSÉE	484,57 \$
SÉCURITÉ CIVILE (COVID-19)	1 429.03 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2020 :	75 385.33 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales mai 2020

2020-06-518

ADOPTION D'UNE LISTE DES PROPRIÉTÉS EN VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE l'article 985 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) énonçant les arrérages de taxes municipales se prescrit par trois ans ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus Covid-19 touche toute la population ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la mise en vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le 15 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre au bureau de la MRC du Haut-Richelieu un extrait des comptes à recevoir comportant les arriérés de taxes pour les exercices 2017-2018, y indiquant les noms des personnes endettées envers la Municipalité, la désignation des immeubles assujettis et la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, conformément à *l'article 1013 du Code municipal du Québec* ;

QUE ce conseil dresse annuellement la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes afin de transmettre, au besoin, cette liste au bureau de la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2020-06-519

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la mise en vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le 15 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil délègue le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer, à titre de représentant de la Municipalité de Lacolle ou, en son absence, monsieur le maire, Jacques Lemaître-Caron, à titre de substitut, afin d'enchérir pour et au nom de la Municipalité pour un montant maximal correspondant aux taxes dues plus les intérêts et frais divers accumulés par propriété mise en vente lors de mises aux enchères des immeubles pour non-paiement de taxes municipales.

ADOPTÉE

2020-06-520

COVABAR – MODIFICATION OFFRE DE SERVICE L'ÉTAPE 3 - «ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES PRISES D'EAU POTABLE»

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE des frais administratifs avaient été ajoutés pour les étapes 1,2 et 4 qui ne devait pas être ;

QUE les coûts proposés suivants sont adoptés et sont admissibles à l'aide financière du RPEP :

- **Étape 3-** au montant de trente mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-six cents (30 197.86 \$), plus taxes applicables ;
- **Investigation du système d'apport en eau de l'usine de filtration – équipe de plongée** – au montant de douze mille trois cent trente-six dollars (12 336.00 \$), plus taxes applicables ;

QUE la Municipalité de Lacolle accepte la modification de l'offre de service, étape 3, avec un montant à la baisse.

ADOPTÉE

2020-06-521

CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIEURS / OPÉRATION DE L'USINE D'EAU POTABLE / EAUX USÉES

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été publié sur le site SEAO pour un projet d'étude de faisabilité d'eau potable / eaux usées ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le mardi 9 juin 2020, un comité de sélection s'est penché sur le pointage final des offres de service ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accorde le projet d'étude de faisabilité d'eau potable/eaux usées selon la recommandation du comité de sélection mandaté par la direction général, Monsieur Jean-Pierre Cayer pour l'analyse des soumissions, au plus bas soumissionnaire, soit la firme Nordikeau, et ce conformément au pointage final des offres de service au montant de quatre cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars (443 483.00 \$).

Les résultats de la pondération étaient les suivants :

Entreprise	Pointage intérimaire - offre de services	Prix de la soumission	Pointage final	Rang des soumissionnaires
Aquatech	82.45/100	524 385 \$	2,53	2
Nordikeau	86.51/100	443 483 \$	3,08	1

ADOPTÉE

2020-06-522

CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIEURS / PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'EAU POTABLE/EAUX USÉES

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été publié sur le site SEAO pour un projet d'étude de faisabilité d'eau potable / eaux usées ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le mardi 9 juin 2020, un comité de sélection s'est penché sur le pointage final des offres de service ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accorde l'opération de l'usine d'eau potable/eaux usées selon la recommandation du comité de sélection mandaté par la direction général, Monsieur Jean-Pierre Cayer pour l'analyse des soumissions, au plus bas soumissionnaire, soit la firme Assisto, et ce conformément au pointage final des offres de service au montant de trente et un mille neuf cent cinquante-six dollars et cinquante cents (31 956.50 \$).

Les résultats de la pondération étaient les suivants :

Entreprise	Pointage intérimaire - offre de services	Prix de la soumission	Pointage final	Rang des soumissionnaires
Asisto	92.5/100	31 956 \$	44,59	1
Génipur	91.5/100	84 500 \$	16,59	2

ADOPTÉE

2020-06-523

MODIFICATION RÉOLUTION NO. 2019-12-356

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la résolution 2019-12-356 aurait dû se lire comme suit : le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la facture d'entraide de la Municipalité de Napierville au montant de trois cent trente-huit dollars et soixante et un cents (338,61 \$) et en autorise le déboursé

ADOPTÉE

2020-06-524

DEMANDE À LA SQ - INFORMATION LORS D'ACCIDENT DE LA ROUTE / ENDOMMAGER NOS INFRASTRUCTURES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE lors d'un impact accidentel pouvant endommager les infrastructures municipales, dans aviser Monsieur Silvio Gaudio, directeur des travaux publics ou Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général, par courriel.

ADOPTÉE

2020-06-525

REMERCIEMENTS POUR LA PRÉSENCE D'AGENTS LORS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DU 19 MAI 2020

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle recommande qu'une lettre de remerciement soit transmise à la Sûreté du Québec pour leurs implications et disponibilités lors de la réouverture de l'école Saint-Joseph, à la suite de la pandémie COVID-19.

ADOPTÉE

2020-06-526

REPORT DES PAIEMENTS POUR LES SERVICES DE LA SQ POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reporte les échéances du paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, soit en septembre 2020 pour le 1^{er} versement et décembre 2020 pour le 2^e versement.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accepte de reporter les versements du Ministère de la Sécurité publique du Québec au montant total de deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars (273 895.00 \$) représentant la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-06-527

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DE SIX MOIS

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère Nancy Sorel à titre de maire suppléant se termine le 21 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme la conseillère Nicole Paquette à titre de maire suppléant pour la période du 21 mai 2020 au 21 novembre 2020 ;

QU'en l'absence du maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, madame Nicole Paquette soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec la direction générale, ou en son absence, avec son adjoint.

ADOPTÉE

2020-06-528

AUTORISATION DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité soumette un projet dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité afin de rendre l'accès aux personnes en situation d'handicap plus facile dans la communauté ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

5 RESSOURCES HUMAINES

2020-06-529

**ADOPTION DÉMISSION DE MADAME NANCY HUARD-LEDUC,
PRÉPOSÉE À LA SAAQ**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la démission de Madame Nancy Huard-Leduc, préposée à la SAAQ, reçue par courriel en date du 13 mai 2020, et la remercie pour les neuf (9) années passées au service de la communauté.

ADOPTÉE

2020-06-530

**CONGÉ ESTIVAL DES EMPLOYÉS DE LA SAAQ/ FERMETURE
SEMAINES DE VACANCES DE LA CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE les employées de la SAAQ point de service de Lacolle sont poussées à bout, depuis la réouverture des bureaux début mai, en offrant les services essentiels dictés par la Société de l'assurance automobile du Québec ;

ATTENDU QU'une employée régulière a quitté en mai dernier et laisse un vide et aucune possibilité de procéder au remplacement d'une préposée pour la prise à tour de rôle des vacances estivales ;

ATTENDU QUE l'achalandage des dernières semaines et l'achalandage que la pandémie du COVID-19 a créé en mars, et ayant été le seul mandataire ouvert en Montérégie, créant un stress supplémentaire pour les préposées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil ont voté pour la fermeture complète du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec, point de service Lacolle, pour une période de deux (2) semaines de la fin juillet 2020, période des vacances de la construction.

ADOPTÉE

2020-06-531

EMBAUCHE ÉTUDIANT – HALTE CYCLISTE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise l'embauche dès étudiants suivants :

- Jessy Robinson et Samuel Carrier Barrière à titre de guide touristique pour la saison estivale 2020, pour une période de huit (8) semaines à 35 heures semaine et ce suivant les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

2020-06-532

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS /
ÉTUDIANTS PÉRIODE ESTIVALE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'embauche de monsieur Jesse Ethier aux travaux publics, pour la période estivale, et ce jusqu'au 21 août 2020 :

QUE monsieur Ethier soit autorisé à travailler jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, jusqu'à la reprise des classes, au tarif horaire selon la résolution 2020-05-505 pour un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

2020-06-533

OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR MUNICIPAL PERMANENT

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est à combler au sein de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal sur les sites Internet de recherche d'emploi.

ADOPTÉE

2020-06-534

**OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est à combler au sein de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal sur les sites Internet de recherche d'emploi.

ADOPTÉE

2020-06-535

**1^{ER} JUILLET FÊTE DU CANADA – JOUR FÉRIÉ DEVANCÉ – 29
JUN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise de devancé le jour férié, chômé et payé du 1^{er} juillet, fête du Canada le lundi 29 juin 2020 ;

ADOPTÉE

2020-06-536

**AJUSTEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER**

ATTENDU QUE le directeur général /secrétaire-trésorier est en poste depuis le 23 juillet 2018 ;

ATTENDU QU'aucune indexation à son salaire n'a pas été versée depuis son entrée en fonction ;

ATTENDU QU'une demande a été adressée verbalement aux membres du conseil par l'entremise de Monsieur le maire Jacques Lemaistre-Caron ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le salaire du directeur général/secrétaire-trésorier soit indexé rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 au taux de l'indice à la consommation (IPC), pour la province de Québec, fixé en décembre 2019, soit 2,7 % ;

QU'en janvier de chaque année, le taux d'indexation soit fixé en conséquence de l'IPC.

ADOPTÉE

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2020-06-537

ADOPTION DES MODIFICATIONS DU SCRI

ATTENDU QUE conformément à l'article 30 et 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C. s -3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifiée au ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de Lacolle ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en œuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégrés au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération ;

DE transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2020-06-538

ENTENTE MULTI CASERNE

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin et Lacolle ont demandé à travailler à la mise en place d'une desserte de services ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent procéder à la signature d'une entente multi-caserne incluant le montant des coûts fixes lors de déploiements multi-caserne entre les Municipalités ci-dessus mentionnées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron et le directeur général - secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, l'entente multi-caserne à intervenir entre les municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin et Lacolle.

ADOPTÉE

7 TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité mai 2020

2020-06-539

ENTÉRINEMENT L'ACHAT D'UN CAMION F-550, 2008, AVEC BENNE EN ALUMINIUM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard désire vendre un camion Ford F-550, 2008 avec benne en aluminium ;

ATTENDU QU'une inspection mécanique a été effectuée sur le camion à la demande de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle acquière le camion Ford F-550, 2008 avec benne en aluminium au prix de vingt-deux mille dollars (22 000.00 \$), plus taxes applicables, sommes qui seront prises au poste du fonds de roulement ;

QUE le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'acquisition du camion.

ADOPTÉE

2020-06-540

ACHAT DE FORME POUR LA CONFECTION DES TROTTOIRS

ATTENDU QUE le département des travaux publics effectue la réparation des trottoirs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE nous possédons seulement une longueur de 50 pieds de forme à trottoir ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'achat de forme à trottoir en acier d'une longueur de 120 pieds au montant de cinq mille sept cent dix dollars et soixante-cinq cents (5 710.65 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-06-541

BALANCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – DÉVELOPPEMENT CLERMONT

ATTENDU QUE des promoteurs ont manifesté leurs intérêts à développer un projet domiciliaire au Sud du noyau urbain de la municipalité ;

ATTENDU QUE les services municipaux seront sollicités pour la fourniture de l'eau potable dans ce projet domiciliaire et qu'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC sera nécessaire ;

ATTENDU QU'une des exigences de cette demande de certificat d'autorisation est que le système puisse combler les besoins pour l'alimentation en eau potable pour ce secteur ;

ATTENDU QUE le montant de +/- dix mille dollars (10 000 \$), estimés pour les coûts de l'étude, n'était pas prévu au budget 2020 et en imputant ces coûts, briserait l'équilibre du budget 2020 ;

ATTENDU QUE les promoteurs ont demandé et ont offert à la Municipalité de Lacolle de défrayer les coûts de l'étude du balancement hydrique du réseau d'eau potable et de s'entendre par protocole d'entente de la façon de rembourser le promoteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle autorise les promoteurs, Constructions J.B. Clermont à avancer les fonds pour faire avancer l'étude de balancement hydrique du réseau d'alimentation en eau potable ;

QU'une entente interviendrait entre les deux parties pour compenser les coûts d'étude de balancement hydrique du réseau d'eau potable jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$, maximum.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU

9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité mai 2020

2020-06-542

CCU2020-0015 - DEMANDE DE PERMIS – RUE VAN VLIET / ZONE PIIA

ATTENDU QUE le 7-9, rue Van Vliet se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

ATTENDU QUE la demanderesse souhaite installer des blocs de béton afin de délimiter son stationnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis pour la propriété sise au 7-9, rue Van Vliet.

ADOPTÉE

2020-06-543

CCU2020-0016 - DEMANDE DE PERMIS – RUE DE L'ÉGLISE SUD / ZONE PIIA

ATTENDU QUE le 36, rue de l'Église Sud se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis pour la propriété sise au 36, rue de l'Église Sud.

ADOPTÉE

Monsieur le maire se retire à 21 h 13

2020-06-544

CCU2020-0017 - DEMANDE DE PERMIS – RUE DE L'ÉGLISE NORD / ZONE PIIA

ATTENDU QUE le 11, rue de l'Église Nord se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis pour la propriété sise au 11, rue de l'Église Nord.

ADOPTÉE

Monsieur le maire reprend place à 21 h 15

2020-06-545

CCU2020-0018 - DEMANDE DE PERMIS – RUE DE L'ÉGLISE SUD / ZONE PIIA

ATTENDU QUE le 70, rue de l'Église Sud se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis pour la propriété sise au 70, rue de l'Église Sud.

ADOPTÉE

2020-06-546

OFFRES DE SERVICES – URBANISME ET RURALITÉ – REFONTE RÉGLEMENTAIRE

ATTENDU QUE tous les règlements d'urbanisme sont à vérifier et /ou remplacer ;

ATTENDU QUE madame Geneviève Bessette de la firme urbanisme & ruralité est à travailler à forfait pour la Municipalité depuis le mois de mars 2020 ;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels concernant la refonte réglementaire de la Municipalité a été demandée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil octroient le mandat à la firme urbanisme & ruralité au montant de cinquante-quatre mille six cent treize dollars et treize cents (54 613.13 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE

10 LOISIRS

2020-06-547

CRSQV – COMITÉ LOISIRS / ACTIVITÉ « CHAUDRONS ET CRAMONS »

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de se joindre à plus de 8 autres municipalités du Haut-Richelieu pour la mise en place de groupes de marche chaque semaine et de cuisines collectives regroupées par secteur une fois par mois, le tout pour les personnes âgées du territoire rural.

ATTENDU QU'une subvention de 30 475 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie offert par le Secrétariat des aînés du MSSS a été accordée pour la réalisation de ce projet.

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec l'équipe locale de la santé publique du CISSS Montérégie-Centre pour l'organisation et la mise en place de ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle confirme sa participation au projet suivant : Chaudrons et crampons.

ADOPTÉE

2020-06-548

CRSQV- COMITÉ LOISIRS / PROJET « CRUDIVORES »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du Centre des femmes du Haut-Richelieu, afin de mettre en place un projet « Les Crudivores » en collaboration avec l'organisme le Grenier aux trouvailles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'installation de trois bacs jardins potagers sur le terrain avant de l'hôtel de ville de Lacolle;

QUE l'entretien et l'arrosage soit à la responsabilité des organismes impliqué dans le projet «crudivores»;

ADOPTÉE

2020-06-549

MODIFICATION DES TARIFS – CAMP DE JOUR SAISON ESTIVALE 2020

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec autorise la réouverture des camps de jour pour l'été 2020 ;

ATTENDU QUE plusieurs consignes sanitaires doivent être mises en place afin de contrer la pandémie du COVID-19 ;

À l'unanimité, par les membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accuse réception de la hausse des tarifs des camps de jour 2020 soit le Centre de plein air l'Estacade ainsi que le parc régional de St-Bernard.

ADOPTÉE

11 CORRESPONDANCE

12 VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 14 juillet 2020

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier